



Bail commercial pacte de preference

Par **david2010**, le **26/08/2010** à **20:27**

Bonjour,

Dans le bail commercial que j'ai reçu il y a un point que je n'arrive pas à comprendre dans le chapitre pacte de preference. Est ce que quelqu'un pourrait m'éclaircir sur le sujet.

"Le BAILLEUR se réserve la faculté de réaliser la cession du fonds de commerce à son profit sous forme d'indemnité de résiliation pour la partie du prix correspondant à la valeur de l'élément incorporel de droit au bail, le surplus du prix de cession étant constitué par les autres éléments corporels et incorporels de la cession."

Merci d'avance